



République Française

Département de l'Hérault

Extrait du registre des délibérations

**Communauté de communes du Clermontais**

Date de la convocation	27 juin 2016	Séance du : 12 Juillet 2016
	<b>Votes : 40</b>	L'An Deux Mille Seize, et le douze juillet à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de BRIGNAC, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 32	Pour : 40	
Absents : 5	Contre : 0	
Représentés : 8	Abstention : 0	

Étaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Alain BLANQUER (Lieuran-Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jean COSTES (Salasc), M. Gérard VALENTINI (Valmascle).

Absents représentés :

Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran)  
 M. Denis MALLET (Cabrières) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras)  
 M. Marc FAVIER (Canet) représenté par M. Claude REVEL (Canet)  
 Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault)  
 M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault) représenté par M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault)  
 Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault) représentée par M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault)  
 M. Olivier BRUN (Fontès) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan)  
 M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault) représenté par M. Bertrand ALEIX (Paulhan).

Absents : Mme Berthe BARRE (Ceyras), Mme GREGOIRE Arielle (Clermont l'Hérault), M. Georges GASC (Paulhan), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Eric VIDAL (Villeneuve).

**Objet : Budget annexe du Centre aquatique du Clermontais – Décision modificative n°1.**

Monsieur COSTE, rapporte :

Lors de la construction du Centre aquatique du Clermontais, la Communauté de communes a souscrit une assurance Dommages-Ouvrage. Aujourd'hui, l'assurance prend en charge la réfection de l'ensemble des plages extérieures (pourtour du bassin extérieur et jeux d'eau), dont les reprises successives depuis l'origine, n'ont pas permis la pérennité de ces espaces.

CHAP	DESIGNATION	DEPENSES	CHAP	DESIGNATION	RECETTES
<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>58 266,24</b>	<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>58 266,24</b>
023	Virement à la section investissement	58 266,24	77	Recettes exceptionnelles	58 266,24
<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>58 266,24</b>	<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>58 266,24</b>
21	Aménagement de constructions	58 266,24	021	Virement de section de fonctionnement	58 266,24

Cette proposition a reçu un avis favorable de la Commission moyens généraux réunie le 22 juin 2016.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur COSTE, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget annexe du Centre aquatique du Clermontais, telle que présentée ci-dessus,

**PRECISE** que ces sommes seront portées au budget 2016 du budget annexe du Centre aquatique du Clermontais.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20160719-2016-07-12-14-DE  
Date de télétransmission : 19/07/2016  
Date de réception préfecture : 19/07/2016